

**COMMUNE de CIVRIEUX**  
**EXTRAIT du REGISTRE des ARRÊTÉS DU MAIRE**

**n° 2023 – 259 du 27 octobre 2023**

**Mairie – Travaux d’extension de l’école Victor Hugo**

**Le Maire de la Commune de CIVRIEUX**

**VU** le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.3 et L 2213.1 ;

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R 411.8 et R 411.25 ;

**VU** le Code Pénal, notamment son article R 26 paragraphe 15 ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l’arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** l’agrandissement de l’école Victor Hugo avec la construction de deux classes au nord-ouest du site, côté route du Bois Ravat à CIVRIEUX (01390)

**VU** l’occupation du domaine public par l’emprise du chantier pour l’installation des matériels et la protection des personnes

**CONSIDÉRANT** que cette emprise sur le domaine public perturbe le fonctionnement autour de l’école. Cette nouvelle situation nécessite pendant la durée des travaux la modification :

- des circulations sur la route du Bois Ravat depuis le carrefour avec la rue des écoliers jusqu’au carrefour avec la RD 66 et l’actuelle dépose minute de l’école.
- Sur la place du village, pour le passage de cyclistes, sise route de Lyon.
- de la dépose minute et de l’arrêt sur la route du Bois Ravat depuis le carrefour avec la rue des écoliers jusqu’au carrefour avec la RD 66 et l’actuelle dépose minute de l’école,
- de l’utilisation de parkings autour de l’école.

**CONSIDÉRANT** la date de fin des travaux, l’arrêté s’applique jusqu’au 28 avril 2024 inclus

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Suppression de la voie dépose minute le long de l’école pour installation du chantier,

**ARTICLE 2 :**

Instauration de 2 déposes minutes pendant la durée des travaux (voir plan annexé à cet arrêté) :

- une dépose minute sur la route du Bois Ravat devant l’école sur la gauche de la chaussée dans le sens de circulation,
- une dépose minute sur la rue Victor Hugo vers l’entrée principale de l’école sur la gauche de la chaussée dans le sens de circulation,

**ARTICLE 3 :**

Arrêt interdit sur la route du Bois Ravat, en dehors de la zone d’arrêt minute, depuis le carrefour avec la rue des écoliers jusqu’au carrefour avec la RD 66,

ARTICLE 4 :

Modification de la circulation cycliste depuis la RD 66 vers la route du Bois Ravat avec l'interdiction de circulation cycliste dans le sens RD 66 route du Bois Ravat depuis la RD 66 jusqu'au carrefour de la route du Bois Ravat avec la rue des écoliers, les cyclistes emprunteront une déviation via la place du village du nord de la place vers le passage piétons (situé vers l'intersection rue du Château / RD66), au sud de la place pour rejoindre la rue des écoliers.

ARTICLE 5 :

Le Parking derrière le city stade sera réservé aux riverains et aux enseignants. Les accompagnants des enfants ont à leur disposition les parkings à côté du local technique communal et le long de l'école (accès via la rue Victor Hugo) (voir plan annexé à cet arrêté)

ARTICLE 6 :

La signalisation de la réglementation sera mise en place, entretenue et déposée par les employés de la commune.

ARTICLE 7 :

Le plan de circulation autour de l'école pendant les travaux est diffusé à l'ensemble des riverains.

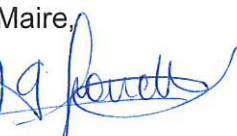
Une information est faite à l'ensemble des Sévériens.


ARTICLE 8 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Villars les Dombes.
- SLIS de CIVRIEUX – [mariellestivalgoron@gmail.com](mailto:mariellestivalgoron@gmail.com)
- SDIS de Trévoux – [trevoux@sdis01.fr](mailto:trevoux@sdis01.fr)
- Communauté de Communes Dombes Saône Vallée – [contact@ccdsv.fr](mailto:contact@ccdsv.fr)

Fait à CIVRIEUX, le 27 octobre 2023

Le Maire,  
  
Gérard PORRETTI





**PLAN DE CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX**

-  Sens de circulation des véhicules
-  Sens de circulation des vélos

**Zone de travaux**

**Zone de chantier**

**Extension de deux classes**

**Entrée principale**

**École primaire Victor Hugo**

**Entrée local vélos**

**City-Store**

**RÉSERVÉ POUR LES ENSEIGNANTS**

**ATTENTION**  
8h15 - 8h45  
16h15 - 16h45  
PARKING STRICTEMENT RÉSERVÉ POUR LA DÉPÔSE SCOLAIRE

**FIN PROVISoire DE PISTE CYCLABLE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX**

**Dépôt minute**

